

COMMUNE DE LIEU-SAINT-AMAND

PROJET DE PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 06 JUILLET 2021

L'an deux mil vingt et un, le six juillet à dix-huit heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué le 1^{er} juillet, s'est réuni à la salle Fourmentraux, sous la présidence de M. Jean-Michel DENHEZ, Maire.

Etaient présents : Jean-Michel DENHEZ, Stéphane MER, Catherine KASPRZYK, Sandrine RAOUL Sébastien WALLET, Gilbert MERIAUX, Isabelle DUBUS, Jean-Paul PETIT, Jérôme AVONTS, Karine DESON, Isabelle MILLET

Procuration : Hervé DENHEZ à Jean-Michel DENHEZ
Chantal HAZARD à Catherine KASPRZYK
Ludivine TISON à Isabelle MILLET

Membres absents : Hervé DENHEZ, Chantal HAZARD, Ludivine TISON, Hervé DANGREAU

Gilbert MERIAUX est nommé secrétaire de séance.

Le compte rendu de la dernière réunion est adopté à l'unanimité avec deux modifications demandées par Isabelle MILLET :

Pour la cession de la licence IV mettre « salle de restauration » au lieu de « restaurant »

Pour la commission culture : Préciser que la commission s'est réunie **en comité restreint** à cause de la crise sanitaire. En effet, bien que la précision avait été faite à plusieurs reprises, Isabelle MILLET s'étonnait qu'il était noté que la décision avait été prise par la commission culture alors que celle-ci n'avait pas été réunie.

Votants : 14	Exprimés : 14	
Pour : 14	Contre : 0	Abstention : 0

URBANISME

DECLARATION D'INTENTION D'ALIENER

☞ Société MABEMA de Essars (62) à Monsieur SOUILLARD et Madame HELBECQUE de Avesnes le Sec - 6 résidence Paul Lecouffe - Parcelle A 1 871 - 524 m2

La commune ne fait pas valoir son droit de préemption.

Votants : 14	Exprimés : 14		
Pour : 14	Contre : 0	Abstention : 0	

☞ Monsieur CORDA Giovanni de Valenciennes à Monsieur et Madame LAM de Marcq en Baroeul - ruelle des Pruniers - Parcelle A 393 - 338 m2

- Cette parcelle est mise en vente pour un projet de construction d'une habitation. Etant donné que la ruelle des pruniers est une voie en impasse, étant donné que la parcelle A 393 est à proximité d'une parcelle où il existe une activité de transport, étant donné que les riverains se plaignent depuis déjà longtemps des problèmes de stationnement et des problèmes de circulation dans cette voie, le conseil décide de faire valoir son droit de préemption et de se porter acquéreur de la parcelle pour la somme de 14 000€. L'acquisition de cette parcelle permettra un nouvel aménagement de la ruelle qui facilitera la circulation et améliorera les problèmes de stationnement. Le Conseil autorise Monsieur le Maire à signer tous documents nécessaires à l'acquisition de cette parcelle.

Votants : 14	Exprimés : 14		
Pour : 14	Contre : 0	Abstention : 0	

FINANCES

MARCHES PUBLICS

REPAS CANTINE : Le conseil avait décidé de relancé le marché pour la livraison des repas de cantine. Le marché a été publié, trois sociétés ont retiré le dossier mais une seule société a répondu.

Après avoir étudié l'offre, le Conseil l'accepte et décide donc de continuer à travailler avec la société API.

Le prix du repas enfant est de 2.80€ TTC, le repas adulte est de 3.21€ TTC et le supplément piquenique est de 0.20€ TTC à compter du 1^{er} septembre 2021.

Le Conseil autorise Monsieur le Maire à signer tous documents nécessaires pour continuer à travailler avec la société API jusqu'au 31 août 2024.

Votants : 14	Exprimés : 14		
Pour : 14	Contre : 0	Abstention : 0	

TRAVAUX

INFORMATIONS

- **Maison des associations** : Le montage de l'auvent a été retardé de quelques jours à cause d'un problème de livraison mais le problème doit être résolu cette semaine. Sinon, le chantier suit son cours et le planning semble respecté.

PERSONNEL COMMUNAL

- **Informations sur offres d'emploi** : Elles sont parues dans le bulletin municipal et de nombreuses candidatures sont déjà arrivées en mairie
En ce qui concerne les services périscolaires, nous n'avons malheureusement pas à ce jour, de candidats qui ont de l'expérience dans l'encadrement d'enfants. Il est rappelé également que les personnes qui assurent déjà des remplacements ont également postulé et qu'à compétence égale, ils seront prioritaires.
Les nouvelles assistantes de vie scolaire seront également contactées pour assurer la surveillance cantine car les enseignants ne souhaitent plus assurer ce service.

Organisation du temps de travail : Après avoir pris connaissance de la proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal approuve le choix et l'accord sera demandé auprès du comité technique paritaire.

Votants : 14	Exprimés : 14	
Pour : 14	Contre : 0	Abstention : 0

Emplois saisonniers : Monsieur le Maire informe le Conseil que cette année, nous n'avons eu qu'une demande de jeunes pour venir travailler en juillet et août aux services techniques et que c'est pour cela que nous avons fait appel à la société « Pointfor » pour nous mettre du personnel à disposition.

QUESTIONS DIVERSES

Subventions : Monsieur le Maire informe le Conseil que nous avons obtenu deux subventions :

- 69 223€ de l'état au titre de la DSIL pour la réfection de la toiture de l'église
- 9 171€ de la région dans le cadre du dispositif « Plan arbres en hauts de France » pour la réalisation de notre projet de plantations.

Aire de jeux pour ado : Monsieur le Maire propose de lancer une étude pour avoir des propositions de « parc pour ado ». L'emplacement retenu est près du mur anti-bruit dans la rue Pasteur. Les propositions pourront être étudiées lors d'une prochaine réunion. Le conseil accepte cette proposition.

Votants : 14	Exprimés : 14		
Pour : 14	Contre : 0	Abstention : 0	

Maisons avenue de la république : Les achats de maison ont été actés et les clefs des logements ont été récupérées. Etant donné que le projet concernant ces habitations ne sera pas fait tout de suite, Monsieur le Maire propose de mettre à disposition une des deux maisons à un de nos employés qui se retrouve sans logement. Un bail d'un an sera établi.

Votants : 14	Exprimés : 14		
Pour : 14	Contre : 0	Abstention : 0	

Informations diverses :

- Le salon de coiffure de la rue Emile Zola est fermé. La coiffeuse a pris sa retraite et n'a malheureusement pas été remplacée.
- Le local près de la mairie qui était loué par la société SEGER est inoccupé. La société a été reprise mais les nouveaux n'ont pas souhaité conserver ces bureaux. Etant donné que nous avons une demande de local pour une mini-crèche, une étude sera faite pour savoir s'il y a possibilité d'aménagement pour ce genre de structure.
- Au pôle commercial, « Faim gourmet » a envoyé son préavis. La cellule commerciale sera donc libérée dans 6 mois.